



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 76

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 40) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur l'aménagement du territoire/The City of Winnipeg Charter Amendment and Planning Amendment Act.*

(M. le ministre BUSHIE)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre NAYLOR, MM. Perchotte, MOYES et SCHULER ainsi que M^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.

M^{me} la ministre FONTAINE dépose une version révisée de l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets le 16 octobre 2024.

(Document parlementaire n° 185)

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey